



# **Appel d'offres Filière arts visuels Hauts-de-France - phase 2 -**

**La filière arts visuels Hauts-de-France  
lance un appel d'offres  
pour l'accompagnement à la réalisation d'un  
diagnostic et à la formalisation de préconisations.**

Depuis 2016, l'ensemble des acteurs socio-économiques (artistes, travailleurs indépendants, professionnels et bénévoles d'organisations) liés aux arts visuels sur le territoire des Hauts-de-France a enclenché une démarche de réflexion et d'étude, en vue de la structuration du secteur en région, sur les moyens, les pratiques et les valeurs qui animent celui-ci.

Cette démarche comprend trois phases :

- Phase 1 : État des lieux des arts plastiques
- Phase 2 : Diagnostic et préconisations
- Phase 3 : Mise en place d'une observation pérenne du secteur

La première phase a été réalisée entre fin 2018 et fin 2020.

L'appel d'offres concerne la phase 2 de la démarche.

**Lancement de l'appel d'offres**

24 août 2021

**Date limite de soumission**

16 septembre 2021

**Fin estimée des travaux**

10 janvier 2022

# 1. Présentation du projet

## 1.1 Contexte de la mission

Les acteurs de la filière arts visuels ont entamé une démarche d'observation, d'échanges et d'analyse dès 2016 avec la volonté d'associer le plus grand nombre de professionnel-le-s, et de permettre l'expression de l'ensemble des points de vue. Début 2017, la Région Hauts-de-France a affirmé sa volonté d'accompagner la structuration de huit filières culturelles, dont celle des arts visuels. Trois groupes de travail nommés « groupes thématiques » ont alors été mis en place par les acteurs des arts plastiques : « diagnostic », « charte des valeurs » et « outils ».

Le groupe thématique diagnostic est chargé de piloter les trois phases de la démarche d'observation :

- Phase 1 : État des lieux arts plastiques
- Phase 2 : Diagnostic et préconisations
- Phase 3 : Mise en place d'un observatoire pérenne

Imaginée sur un temps relativement long, la démarche a également pour particularité de s'appuyer sur une charte des valeurs qui définit le secteur des arts visuels des Hauts-de-France comme « un secteur libre ; un secteur éthique et d'utilité sociale ; un secteur exemplaire, un secteur ouvert ».

## 1.2 Présentation des travaux réalisés lors de la phase 1

Le besoin de la filière était, dans un premier temps, d'établir des données et des constats permettant de mieux comprendre la situation socio-économique des acteurs des arts plastiques dans leurs différentes positions (artistes, pluri-actifs ou non, salariés des organisations privées et publiques, marchandes et non marchandes, indépendants, etc.), dans la diversité de leurs relations, dans la mise en œuvre de leurs activités de création, de production, de distribution/diffusion, dans les différents contextes d'intermédiations, selon les formes de positions individuelles et d'organisations collectives, compte tenu des rapports aux institutions publiques, etc. La première phase a été réalisée entre fin 2018 et fin 2020. Elle a bénéficié d'un financement de la part de la Région Hauts-de-France et d'une aide de la DRAC Hauts-de-France. Elle a été soutenue par l'AFDAS par le biais d'un financement dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences et de l'expertise du ministère du Travail et d'un financement par le ministère de la Culture et la Direction des Sports dans le cadre de l'EDEC Culture, Création et Communication, Sport et Tourisme. Elle a été construite autour de questionnaires adressés aux artistes professionnel-le-s et aux structures de la région, d'entretiens individuels et de rencontres collectives sur l'ensemble du territoire, d'un inventaire des structures et dispositifs, d'une recherche documentaire approfondie. Elle a abouti à un état des lieux (cf. annexe 2) élaboré par le bureau d'étude Contexts et l'agence Stratecom.

Cet état des lieux du secteur des arts plastiques en Hauts-de-France a pour objectifs opérationnels :

- d'inventorier les actifs, les activités, les structures et les organisations privées et publiques des arts plastiques
- de donner une représentation de leur répartition géographique sur les différents territoires de la région Hauts-de-France et selon les activités
- d'étudier le poids économique et la répartition financière du secteur des arts plastiques
- de répertorier les relations socio-économiques qui régissent les rapports entre les acteurs de la filière ainsi qu'avec les différents contextes socio-économiques et échelons (local, national, international) dans lesquels ces relations interviennent

- de repérer les ressources mobilisées par les acteurs du secteur des arts plastiques et dresser les conditions de leur mise en œuvre commune à travers les outils existants ou à mettre en place.

Il s'est appuyé sur plusieurs sources afin de pouvoir croiser des données statistiques avec des éléments plus qualitatifs.

Il a fait l'objet d'une restitution publique au Fresnoy – Studio national le 25 septembre 2020.

### **1.3 Présentation de la phase 2**

Aujourd'hui, les acteurs de la filière poursuivent leurs travaux de réflexion collective et partagée. L'état des lieux doit constituer l'un des socles de la phase 2, en alimentant une démarche de diagnostic des forces/faiblesses/opportunités/freins, potentialités de la situation et de préconisations en vue du développement du secteur. Il s'agit ainsi :

- de partager les constats,
- de proposer des préconisations réalisables à court, moyen et long terme, et des perspectives structurantes permettant d'associer les acteurs de la filière, l'État et les collectivités,
- et de faire évoluer les relations et échanges entre les acteurs de la filière dans le sens voulu par les principes exprimés dans la Charte des valeurs (cf. annexe 1).

La deuxième phase a été amorcée le 22 avril 2021 lors d'une réunion publique assortie de travaux en ateliers. L'état des lieux et les rencontres publiques qui l'ont accompagnée ont permis de mettre en évidence la nécessité de travailler sur 4 thématiques proposées à partir des compte-rendus des ateliers du 22 avril :

- Économie du secteur : rémunération des acteurs artistiques et culturels, visibilités des artistes et de leurs activités en région ;
- Éducation Artistique et Culturelle : sensibilisation des différentes populations tout au long de la vie (éducation, formation, pratiques amateur·e·s) ;
- Accompagnement des artistes et des professionnel·le·s : formation continue, ressources ;
- Inscription dans les territoires et coopérations, mises en réseau.

### **1.4 Objectifs de la mission**

La mission consiste à accompagner le groupe thématique diagnostic dans le prolongement d'un diagnostic, dans la détermination des enjeux, le choix d'une stratégie et dans la formalisation de préconisations pour le secteur des arts visuels en Hauts-de-France, à partir des 4 thématiques citées ci-dessus.

La finalité de ce travail doit permettre de nourrir les politiques publiques et permettre d'améliorer et de consolider les conditions d'existence et d'exercice du secteur des arts visuels. Il doit favoriser une dynamique de développement artistique et culturel, au croisement de problématiques de développement économique, social et environnemental.

Accompagner le prolongement d'un diagnostic :

- prendre connaissance et s'appuyer sur l'état des lieux régional et les compte-rendus des ateliers du 22 avril 2021 pour problématiser les 4 thématiques retenues ;
- documenter ces problématiques pour venir les contextualiser par rapport à l'actualité du secteur des arts plastiques : en région Hauts-de-France, dans d'autres régions qui pourraient développer des réflexions similaires aux 4 thématiques (par exemple en Pays-de-la-Loire, en Île-de-France ou en Grand-Est), au national (notamment les travaux du CNPAV, ceux du CNESERAC, et ceux des concertations menées par la

Délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi de la DGCA). Le prestataire s'appuiera sur le groupe thématique diagnostic qui mettra en partage ses ressources et compétences au service de la phase 2 ;

- établir des constats pour chaque thématique et formuler des enjeux communs à ces constats ;

Accompagner la formalisation de préconisations :

- partager les constats et les enjeux lors des 3 réunions territoriales programmées (où pour chacune d'elle les 4 thématiques citées en 1.3 seront abordées) et aider à la préparation de l'animation de celles-ci, dans un souci pédagogique de partage des valeurs de la charte en Hauts-de-France et de celles de la démarche de co-construction engagée (notamment la notion d'intérêt général et d'utilité sociale) ;
- faire émerger des hypothèses et propositions d'actions lors de ces réunions selon une démarche inclusive, participative et partagée de l'ensemble des participants ;
- rédiger, avec le groupe thématique diagnostic des fiches action comprenant :
  - o le type d'opérateur susceptible de mettre en œuvre la/les actions
  - o des éléments de l'état des lieux qui ont amené à cette proposition
  - o l'objectif principal de l'action
  - o descriptif de l'action
  - o les partenariats opérationnels préconisés à mobiliser
  - o les partenariats financiers préconisés à mobiliser
  - o une estimation financière
  - o une estimation de la durée de l'action ;
- participer à la restitution des fiches action lors de la réunion régionale de synthèse en fin d'année ;
- participer à la restitution finale des fiches action aux partenaires de la phase 2 ;
- rédiger un bilan de la prestation pour diffusion publique.

### **1.5 Calendrier de la mission**

L'équipe lauréate débutera sa mission le 22 septembre 2021 et la terminera le 10 janvier 2022 au plus tard.

Septembre :

- première réunion avec le groupe thématique diagnostic et le/la coordinateur·trice de la mission pour la planification de la mission (présentiel)
- élaboration des constats et enjeux, au regard du contexte régional et national

Octobre :

- deuxième réunion avec le groupe thématique diagnostic et le/la coordinateur·trice de la mission pour la finalisation des constats et enjeux à partager lors des 3 réunions territoriales (à distance)
- préparation des réunions dans les 3 départements retenus, avec *a minima* un référent par département au sein du groupe thématique diagnostic et avec le/la coordinateur·trice de la mission (à distance)
- 2 premières réunions territoriales (présentiel)

Novembre :

- dernière réunion territoriale (présentiel)
- analyse et co-rédaction des fiches action avec le groupe thématique diagnostic et le/la coordinateur·trice de la mission (*a priori* une réunion à distance)

Décembre :

- préparation de la réunion de synthèse avec les référents départementaux au sein du groupe thématique diagnostic et le/la coordinateur·trice de la mission
- réunion régionale de synthèse (présentiel)

Janvier :

- restitution finale auprès des partenaires et du comité technique (présentiel)
- bilan de la mission auprès du groupe thématique diagnostic et du comité technique (à distance)

## **2. Gouvernance du projet**

### **2.1 Comité technique**

En avril 2017, un Comité technique représentatif de l'ensemble des parties prenantes du secteur des arts visuels s'est constitué, sous l'impulsion de la Région Hauts-de-France. Il s'est donné pour mission la préfiguration de la structuration du secteur des arts visuels par la mise en place d'une réflexion globale sur les moyens, les pratiques et les valeurs qui animent celui-ci. Il est composé de professionnel·le·s de la filière, de techniciens de la DRAC, la Région Hauts-de-France et d'autres collectivités.

### **2.2 Groupe thématique diagnostic**

Il supervise les travaux de diagnostic et de concertation impulsés par le Comité technique. Cet organe est le premier interlocuteur du prestataire qui s'en réfère au Comité technique en cas de besoin. Présent tout au long du processus, il est partie intégrante des actions menées lors de la phase 2 et bénéficie de l'accompagnement du prestataire pour la formalisation de préconisations et de plans d'action partagés.

### **2.3 Maîtrise d'ouvrage**

La maîtrise d'ouvrage est assurée par 50° nord Réseau transfrontalier d'art contemporain, représenté par la secrétaire générale de l'association. Pour cette phase 2, une embauche aura lieu début septembre pour l'animation et la coordination des réunions programmées. Plus précisément, le/la chargé·e de mission - coordination des travaux de la phase 2 de structuration des arts visuels en Hauts-de-France, a notamment pour missions :

- Animation du groupe thématique diagnostic (préparation des réunions, coordination du groupe, rédaction des comptes-rendus)
- Centralisation et mise en partage de l'ensemble des données et travaux réalisés
- Coordination des ateliers répartis dans les cinq départements
- Participation à l'élaboration (contenu et mise en page) de la synthèse de la phase 2 en lien avec le groupe thématique diagnostic et les prestataires
- Gestion de l'appel d'offres portant sur la sollicitation d'un.e prestataire
- Organisation d'une restitution publique
- Participation et mise en oeuvre du plan de communication
- Gestion et suivi budgétaire
- Établissement et suivi d'un rétroplanning
- Rédaction du bilan de l'action réalisée

## **2.4 Référents du projet**

Pour l'ensemble de la phase 2, les référents du projet sont :

Élisabeth Bérard, chargée d'information-ressource, la malterie -  
ressource@lamalterie.com

Lucie Orbie, secrétaire générale - 50° nord - lucie.orbie@50degresnord.net

## **2.5 Pour toute information complémentaire sur le présent appel d'offres :**

Renseignements auprès de :

Élisabeth Bérard, chargée d'information-ressource, la malterie -  
ressource@lamalterie.com

Lucie Orbie, secrétaire générale - 50° nord - lucie.orbie@50degresnord.net

## **3. Conditions de travail**

Cette mission sera en grande partie assurée à distance sauf pour la première réunion avec le groupe thématique diagnostic, les 3 rencontres publiques territoriales, la réunion régionale de synthèse, et la restitution auprès des partenaires.

L'équipe prestataire travaillera à partir de ses propres outils et équipements.

## **4. Prestations attendues**

### **4.1 Compétences**

Le diagnostic occupe une place prédominante dans la stratégie de reconnaissance, de rayonnement et de professionnalisation des acteurs des arts visuels en Hauts-de-France. La démarche est également construite pour être un temps d'échange entre acteurs du secteur, de partage de pratiques professionnelles et d'interconnaissance. Ainsi, le prestataire retenu devra :

- avoir une connaissance et une sensibilité à la démarche de concertation partagée ;
- être sensibilisé aux problématiques du secteur des arts plastiques ;
- être expérimenté dans la collecte, l'élaboration et l'analyse de données qualitatives ;
- être à l'écoute des besoins et des expériences exprimées tout au long de la mission, et savoir en rendre compte dans l'élaboration attendue des préconisations ;
- accorder une importance forte à l'expression de chacun au profit de l'intérêt général et de l'utilité sociale.

### **4.2 Rencontres publiques et restitutions**

Basée sur la participation collective et la prise en compte des réalités professionnelles de chacun des acteurs du secteur, cette phase 2 s'appuie sur la collecte de données lors de réunions publiques dans les 3 départements choisis de la région Hauts-de-France. Chacun de ces 3 départements accueillera en présentiel une rencontre publique pour imaginer les conditions de mise en œuvre d'actions pour les 4 thématiques. Dans la mesure du possible, ces 3 réunions territoriales seront organisées logistiquement afin de pouvoir proposer aux participants qui ne pourraient pas se déplacer de suivre à distance la réunion choisie. Puis, une réunion régionale de synthèse publique en présentiel viendra présenter les préconisations formulées à la suite de cette première série de rencontres départementales. Soit un total de 4 réunions en présentiel. À celles-ci s'ajoutera la restitution auprès des partenaires de la phase 2, en présentiel. Au final, il s'agit donc de 5 réunions en présentiel, auxquelles s'ajoutent les réunions d'échanges et de préparation avec le groupe « état des lieux et diagnostic » et le/la coordinateur·trice de la mission.

### **4.3 Accompagnement du groupe thématique diagnostic**

Le groupe thématique diagnostic travaille ensemble depuis 3 ans et a mené la première phase ayant abouti à la réalisation d'un état des lieux par une équipe de prestataires. De par sa composition actuelle, le groupe s'appuie sur la complémentarité de ses membres pour la réalisation d'un diagnostic partagé et de préconisations, qui aboutira à terme à la mise en place d'une observation participative et pérenne.

Le groupe est aujourd'hui composé des membres suivants :

Élisabeth Bérard, chargée d'information-ressource, la malterie ; Aude Cordonnier, chargée de mission à la Direction de la Culture, Département du Nord ; Hélène Cressent, chargée d'accompagnement et des projets, Fructôse ; Estelle Francès, directrice et co-fondatrice de la Fondation d'entreprise Francès ; Clotilde Hulin, artiste plasticienne ; Emmanuelle Lamandé, conseillère emploi formation, Afdas ; Christian Mahieu, sociologue, CNRS, Université de Lille ; Laurent Moszkowicz, coordonnateur pédagogique, École d'art Calais Le Concept ; Nathalie Poisson-Cogez, professeure d'enseignement artistique et coordinatrice recherche et professionnalisation, École supérieure d'art du Nord-Pas de Calais Dunkerque-Tourcoing ; Lucie Orbie, secrétaire générale, 50° nord ; Camille Triquet, chargée d'information-ressource, Fraap ; Michèle Vibert, directrice de la communication, Le Fresnoy – Studio national.

Le groupe thématique diagnostic sera activement mobilisé pour cette phase 2 et se tiendra à la disposition du prestataire retenu pour tout échange d'information et de données, identification de personnes ressources, mise en lien.

### **4.4 Livrables**

Au terme de sa mission, le prestataire présentera un document reprenant l'ensemble des fiches actions produites ainsi que les résultats de ses recherches, au groupe thématique diagnostic ainsi qu'aux partenaires lors de la restitution finale. Ce document sera rendu public et sera accessible depuis le site internet de 50° nord. Le prestataire se chargera également d'une synthèse qui aura également vocation à être diffusée au public, aux partenaires et à la presse.

La mise en page graphique de ces documents n'est pas du ressort du prestataire.

## **5. Propriété matérielle et droits d'auteur**

Les travaux réalisés par le prestataire en vertu du présent appel d'offres ou de tout contrat conclu en vertu de celui-ci, deviendront la propriété non exclusive du maître d'ouvrage qui pourra en disposer à son gré.

Le prestataire s'engage à réserver la diffusion des résultats à 50° nord.

Le prestataire cède et transfère au maître d'ouvrage, qui accepte, tous les droits de représentation et de reproduction sur tous les documents réalisés et livrés en vertu du présent appel d'offres ou de tout contrat conclu en vertu de celui-ci.

La cession de droits d'auteur sera établie avec le prestataire dans laquelle sera détaillée l'exploitation du livrable, dans le respect du droit moral du prestataire.

Toute considération pour la cession des droits d'auteur consentie en vertu de tout contrat découlant du présent appel d'offres est incluse dans la rémunération prévue.

## **6. Documents demandés en réponse au cahier des charges**

- note de méthodologie ;

- CV de l'équipe dédiée et références (L'équipe recrutée sera composée d'autant de professionnels qu'elle le jugera nécessaire, dans la limite du budget disponible. Elle sera constituée d'un référent principal pour faciliter les échanges et coordonner les travaux.)

## **7. Rémunération et modalité de versement**

L'équipe prestataire percevra une rémunération de 11 000 € maximum TTC pour l'ensemble de la mission (frais de déplacements inclus). 50° nord versera cette somme sur présentation d'une facturation, et cette rémunération de l'équipe retenue s'effectuera en trois temps :

20 % à la signature du contrat,  
60 % le 1<sup>er</sup> novembre 2021  
et 20 % en fin de restitution

## **8. Critères de choix et modalités de sélection**

L'offre sera sélectionnée au regard des critères suivants :

- pertinence de la note méthodologique vis-à-vis des enjeux de la commande :  
30 %
- compréhension générale des besoins : 20 %
- expérience et réalisations liées à ce type de projet : 30 %
- niveau d'implication et de sensibilisation aux problématiques du secteur des arts visuels : 20 %

S'il s'avérait nécessaire d'obtenir des précisions sur l'un ou l'autre des renseignements fournis dans l'offre de service, ces précisions en deviendraient partie intégrante.

Les candidatures seront étudiées et évaluées par le groupe thématique diagnostic sur la base des dossiers.

À l'issue de cette sélection, trois équipes seront auditionnées par le groupe thématique diagnostic afin de désigner un lauréat.

Le groupe thématique diagnostic et 50° nord ne s'engagent pas à accepter l'une ou l'autre des offres reçues avant la délibération du jury de sélection.

## **9. Calendrier du marché et envoi des candidatures**

Date de publication du cahier des charges : du 24 août au 16 septembre 2021

Date de remise des candidatures : 16 septembre 2021 à 23h59.

Tout dossier arrivant après cette échéance sera considéré comme hors délai et ne sera pas traité.

Les dossiers devront être envoyés par voie numérique (de préférence dans un unique fichier en format PDF) à Lucie Orbie, secrétaire générale de 50° nord à l'adresse suivante :

lucie.orbie@50degresnord.net

50° nord s'engage à transmettre par courriel aux soumissionnaires une confirmation de la réception de leur offre.

## **10. Résiliation**

50° nord se réserve le droit de résilier tout contrat conclu en vertu du présent appel d'offres pour l'un des motifs suivants :

- Le prestataire fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent appel d'offres;
- Le prestataire cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison

## **11. Annexes**

11.1 Charte des valeurs de la filière  
à consulter [ici](#)

11.2 État des lieux des arts plastiques en Hauts-de-France  
rapport à consulter [ici](#)  
éléments de synthèse à consulter [ici](#)